

L'OBJECTIF « ZÉRO PESTICIDE » ET LES COLLECTIVITÉS D'ÎLE-DE-FRANCE

RESUMÉ

Au 1^{er} janvier 2017, il sera interdit aux gestionnaires publics d'utiliser des produits phytosanitaires et biocides issus de la chimie de synthèse pour l'entretien des voiries, des espaces verts, des forêts et promenades accessibles ou ouverts au public (Loi Labbé renforcée par la loi de transition énergétique). Pourront néanmoins encore être utilisés des produits de biocontrôle « dangereux pour l'environnement ». Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, invite les collectivités franciliennes à aller plus loin que les seules obligations réglementaires, en se passant aussi de cette catégorie de produits.

Le rappel de la réglementation en vigueur est le premier levier vers un arrêt de l'usage des pesticides sur les espaces dont les collectivités ont la gestion (en régie ou externalisée). La réglementation actuelle contraint déjà fortement leur usage hors zones agricoles (arrêté du 12 septembre 2006 et arrêté du 27 juin 2011) en interdisant l'usage de la plupart des produits à proximité des établissements scolaires ou de santé et en obligeant à des mesures drastiques d'information et d'éviction du public des zones traitées.

Où en sont les collectivités franciliennes vis-à-vis des pesticides ?

L'arrêt total de l'usage des pesticides* par les collectivités permet d'agir d'abord sur la protection de la santé des agents et des habitants mais aussi sur l'environnement, la biodiversité, les sols, la qualité de l'air et de l'eau. 18% des communes franciliennes sont à zéro pesticide total. Pour les départements, la Seine-Saint-Denis et la Val d'Oise affichent zéro pesticide. Ces collectivités deviennent aussi des exemples pour leurs administrés, particuliers, bailleurs, copropriétaires ou entreprises.

Si pour les espaces verts, le zéro pesticide est déjà appliqué par une majorité de gestionnaires (84% des collectivités renseignées), un travail important reste à faire sur la voirie où 47% des communes renseignées utilisent encore le désherbage chimique. Les cimetières restent en tête des espaces dits « à contraintes » : 69% de communes renseignées y utilisent des pesticides.

Si l'évolution des chiffres depuis 2011 semble témoigner d'une mobilisation certaine des collectivités franciliennes pour tendre vers le « zéro pesticide », elle montre aussi qu'un très grand nombre d'entre elles ont des pratiques qui les placent, dès aujourd'hui et encore plus demain, dans l'illégalité et exposent leur autorité exécutive comme leurs techniciens à d'éventuelles poursuites pénales.

CONTEXTE

Les pesticides* sont principalement utilisés en milieu agricole (95% d'après le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer) mais ces dernières années plusieurs études ont montré que l'impact des applications urbaines (Kolpin et al., 2006, Blanchoud et al., 2004), considéré faible à l'échelle régionale, n'est pas négligeable au niveau local.

L'usage urbain des pesticides, souvent répandus sur la voirie et lessivés dès la première pluie, représente jusqu'à 30% (H. Blanchoud et al., 2007) de la contamination de l'eau. Au cours des deux dernières décennies, de nombreuses études ont également démontré les impacts et dangers des pesticides sur la

santé des applicateurs (Inserm, juin 2013) et la biodiversité (Natureparif, 2011 et 2013). Aux enjeux sanitaires et environnementaux s'ajoutent des enjeux économiques (CGDD-MEDDE, octobre 2015). Ceux et celles qui ont la charge de gérer l'approvisionnement en eau potable des presque 12 millions de franciliennes et franciliens connaissent le coût de la dépollution (entre 260 et 360 M€/an d'après le CGDD pour les seuls résidus de pesticides) d'une ressource qui nous était fournie pure – gratuitement – par la nature il y a encore un demi-siècle.

Si les jardiniers amateurs sont les premiers consommateurs de produits chimiques appliqués à l'hectare et représentent 47,5% de la contribution à l'épandage de pesticides en milieu urbain, les collectivités (27 % de l'épandage de pesticides en milieu urbain) contribuent pour 44 % à la contamination des eaux de surface (H. Blanchoud *et al.*, 2007).

Avec 23% du territoire urbanisé (IAU îdF, 2013), l'Île-de-France est concernée plus que toute autre région française. Avec la disparition et la fragmentation des habitats naturels dues à l'urbanisation et aux infrastructures, les pollutions aux nitrates et aux pesticides comptent parmi les deux principales causes de perte de la biodiversité en Île-de-France.

Les évolutions récentes de la réglementation apportée par la loi Labbé vont obliger à un changement rapide des pratiques des collectivités pour que celles-ci soient en règle au 1^{er} janvier 2017. Les démarches engagées sur les espaces concernés n'en sont pas toutes au même stade. Les espaces verts sont souvent des sites pionniers sur lesquels les gestionnaires commencent l'arrêt des pesticides. Les sites labellisés EcoJardin, référence de gestion écologique des espaces verts, en sont une preuve avec 75% de parcs et squares labellisés dans toute la France depuis 2012 (sur 303 sites labellisés) contre seulement 6% de cimetières et d'accompagnement de voirie. Un travail reste donc à faire pour ces espaces, et ce d'autant plus pour la voirie qui sera concernée par l'interdiction d'usage des pesticides en début d'année prochaine depuis la modification apportée par la loi relative à la « transition énergétique ». Il ne faut cependant pas oublier que la réglementation déjà en vigueur (arrêté du 12 septembre 2006 et arrêté du 27 juin 2011) contraint fortement les applicateurs à un encadrement strict de l'usage des produits phytosanitaires et biocides (obligation d'affichage, délais de réentrée...) voir même interdit un certain nombre de produits dans les lieux accueillant des publics sensibles (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite...).

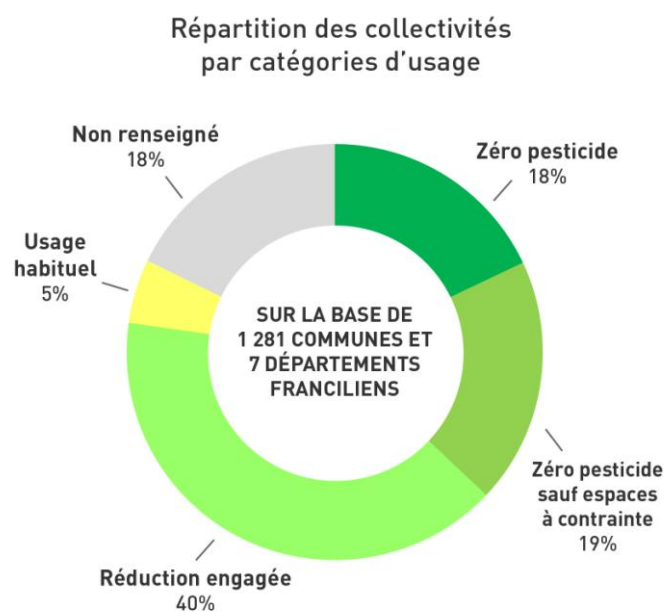
Initiée en 2011 par Natureparif, l'agence régionale pour la Nature et la biodiversité en Île-de-France, la cartographie de l'« objectif zéro pesticide » en Île-de-France permet de connaître l'état des pratiques des collectivités franciliennes sur les espaces dont elles ont la gestion (directe ou indirecte). Cet observatoire des pratiques valorise ainsi celles qui se sont affranchies de pratiques très impactantes pour la santé humaine et l'environnement pour passer au « zéro pesticide ». Elles ont valeur d'exemple et incitent les autres collectivités mais aussi leurs habitants, bailleurs, copropriétés ou entreprises à adopter cette démarche. La carte permet aussi de mesurer l'évolution des pratiques dans le temps et d'identifier les espaces pour lesquels des efforts d'accompagnements restent à faire, notamment grâce aux aides financières locales et régionales.

RÉSULTATS

Au 20 mars 2016, sur les 1281 communes que compte la région Île-de-France, plus des 4/5^{èmes} Paris incluse, sont renseignées (82%). Les 7 départements (hors Paris, cas particulier traité en tant que commune) sont tous renseignés. 94% des collectivités* ayant répondu à l'enquête déclarent être au moins engagées dans une démarche de réduction des pesticides. Ce dernier chiffre reflète la très forte participation à l'enquête des collectivités déjà sensibilisées.

18% des collectivités franciliennes (hors intercommunalités) sont particulièrement exemplaires et appliquent la règle du « zéro pesticide » sur

* Cette année, la création de 17 nouvelles intercommunalités au 1^{er} janvier 2016 ayant modifié le découpage territorial, ce niveau de collectivité n'a pas été pris en compte dans l'indicateur.

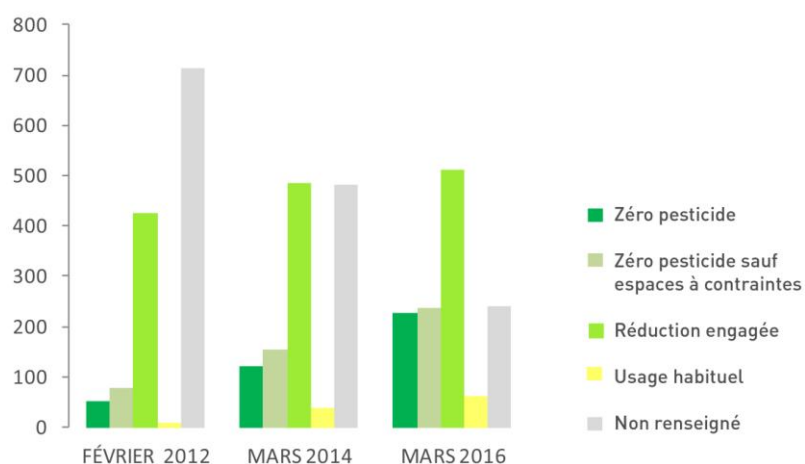


l'ensemble des espaces dont elles ont la gestion (soit 232 communes sur 1281 et 2 départements sur 7). 19 % n'utilisent des pesticides que sur les espaces à contraintes (terrains de sport et cimetières). En ne prenant que les données communales, robustes du fait de leur grand nombre et du fort taux de renseignement, les tendances entre les différentes catégories d'usage ont évolué positivement depuis la dernière publication de l'indicateur en mars 2014. 37% des communes sont désormais au moins à zéro pesticide sur la voirie et les espaces verts soit plus d'un quart, contre 21% en 2014 (soit une progression de 76%). Il faut cependant prendre en compte le fait que 28% des données récoltées sont anciennes (entre 2011 et 2014) et peuvent avoir évoluées depuis 2011. Enfin, 5% des communes (64) déclarent ne pas être dans une démarche de réduction.

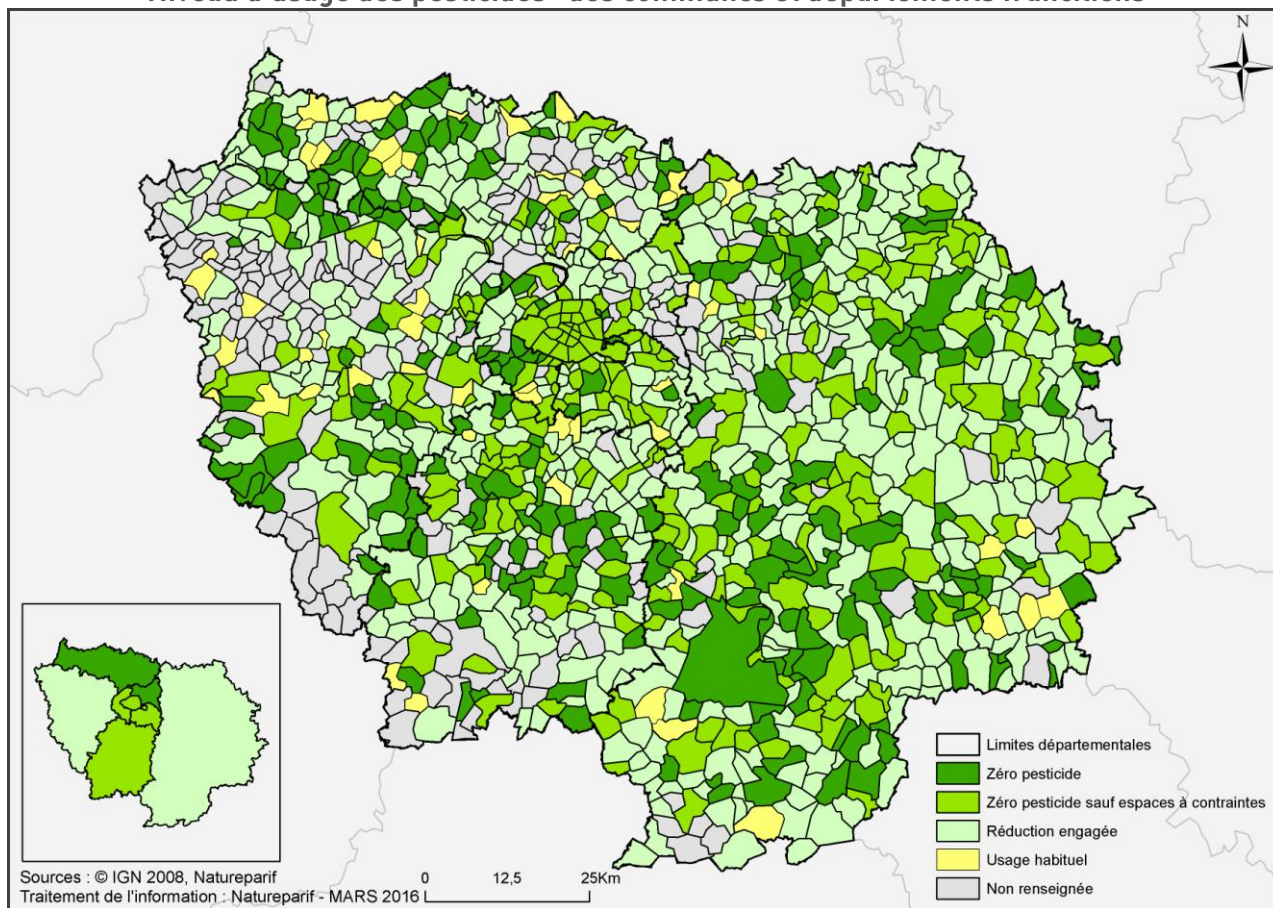
Les 7 départements (pour mémoire Paris est traitée comme une commune) se sont tous au moins engagés dans une démarche de réduction des pesticides. La Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise déclarent avoir banni tout usage de pesticides sur les espaces dont ils ont la charge. 73% des collectivités engagées dans une démarche de réduction ont été ou sont accompagnées par un partenaire localement (CD77, Aqui'Brie, PNR, FREDON IDF, Plante & Cité, SEDIF, Syndicat de l'Orge, SIAVHY, etc.).

Plus d'un quart des collectivités ont mis en place des plans de formations des agents (31%), le contrôle des dosages et le respect de la réglementation (29%), ainsi qu'un plan de désherbage (22%), et 40% déclarent s'engager dans un objectif « zéro pesticide ».

Évolution du nombre de communes par catégorie d'usage

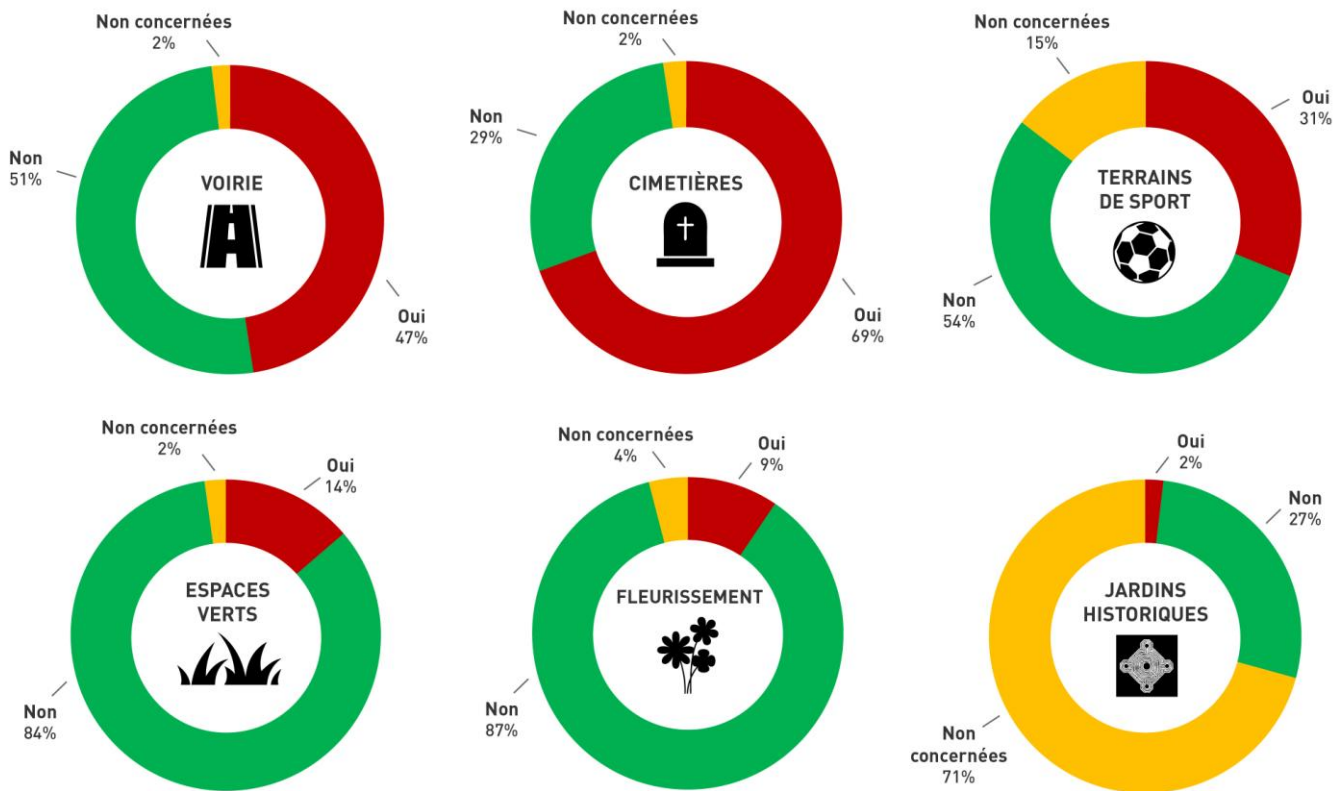


Niveau d'usage des pesticides* des communes et départements franciliens



* Ne sont pas concernés par cette enquête : les produits phytosanitaires ou biocides d'origine naturelle non classés « N – Dangereux pour l'environnement » et les traitements obligatoires imposés par un arrêté préfectoral.

Proportion de collectivités utilisant ou non des pesticides* par type d'espaces



Source : © NATUREPARIF 2016. Traitement de l'information : J. Flandin mars 2016

L'arrêt de l'usage des pesticides sur les espaces dont les collectivités ont la charge n'est pas du même ordre partout. Les espaces verts et le fleurissement sont, avec respectivement 84% et 87% des communes et départements renseignés, les espaces pour lesquels l'usage des pesticides est le moins important. Des chiffres en progression de respectivement 9% et 6% par rapport à 2014.

Sur la voirie et les cimetières, une large proportion des collectivités utilisent encore des pesticides (respectivement 47% et 69% des communes renseignées). Si cette proportion reste sensiblement identique pour la voirie par rapport à 2014, elle a augmenté pour les cimetières de 5%.

Depuis 2012, la part des collectivités utilisant des pesticides dans l'entretien des terrains de sports est passée de 50% à 31%. Deux raisons à cette diminution : le nombre de données en augmentation depuis la première publication de l'indicateur, et la différence entre les communes urbaines et rurales (d'après la définition de l'INSEE). En effet, seules 10% des communes rurales renseignées y utilisent des pesticides contre 36% des communes urbaines. L'une des explications pourrait être que l'exigence de qualité d'entretien des terrains par les différents clubs et fédérations sportives serait plus forte pour des équipes évoluant à un niveau élevé, souvent urbaines. A l'inverse, dans les parcs et jardins historiques, qui ne concernent qu'un peu plus du quart des communes, l'usage des produits phytosanitaires reste extrêmement marginal (2% des communes renseignées). Cet espace identifié comme « à contraintes » au début de cet indicateur en raison des nombreuses allées en stabilisé, ne semble pas poser de difficultés dans le passage à des pratiques de gestion écologique.

* Ne sont pas concernés par cette enquête : les produits phytosanitaires ou biocides d'origine naturelle non classés « N – Dangereux pour l'environnement » et les traitements obligatoires imposés par un arrêté préfectoral.

CONCLUSION

Depuis la première publication de [l'indicateur en 2012](#) ([voir aussi l'indicateur 2014](#)), des évolutions notables sont observées dans les pratiques des collectivités concernant l'usage des pesticides.

Initiée dans les années 90 par les techniciens des collectivités françaises réunis au sein de l'AITF et d'Hortis appuyés par le CNFPT*, la gestion écologique et différenciée devient peu à peu la règle notamment dans les parcs et jardins comme le montre la part de collectivités parmi les gestionnaires labellisés EcoJardin (68%).

Des efforts restent cependant à faire sur la voirie où beaucoup de collectivités risquent de se retrouver en difficulté pour appliquer la loi au 1^{er} janvier 2017 (dans les faits au printemps 2017, période où débute les traitements habituellement). La conception et la forte minéralisation de ces espaces sont les premières causes des difficultés rencontrées pour changer les pratiques.

Ce sont des problématiques présentes également dans les cimetières auxquelles s'ajoute le sentiment d'abandon que peut faire naître la présence de plantes spontanées ([voir le Guide « Conception et de gestion écologique des cimetières »](#)).

Soulignons l'aspect inquiétant pour la santé des enfants et adolescents franciliens de l'usage encore important de pesticides sur les terrains de sports alors que le rôle de perturbateurs endocriniens de certains de ces produits est avéré.

Pourtant l'exemple de nombreuses communes et même d'un département démontre qu'il est possible de se passer des pesticides dans tous les espaces, au-delà des contraintes qui sont connues et réelles. Natureparif s'appuie sur ces collectivités exemplaires et le réseau des partenaires pour sensibiliser et accompagner celles qui entrent dans la démarche. Le rôle crucial des acteurs locaux que sont les syndicats de rivière, de gestion de l'eau, les conseils départementaux ou certaines associations pour accompagner et donner des solutions aux collectivités est clairement ressorti de cette enquête ([voir la liste des partenaires](#)). Des dispositifs de financement permettent d'aider les collectivités dans leur démarche de réduction et d'arrêt à travers la réalisation d'études, la formation des agents ou l'achat de matériel, proposés notamment par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France ou les départements ([Financements en Île-de-France pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans les zones non agricoles](#)).

Enfin, chacun, citoyen ou association de protection de l'environnement, est invité à solliciter les collectivités n'ayant pas encore répondu au questionnaire en ligne, afin de pouvoir disposer d'une information complète et transparente ([voir le questionnaire en ligne](#)). Tout constat d'une divergence entre les pratiques déclarées et la réalité de terrain doit être signalée à Natureparif (par courriel adressé à jonathan.flandin@natureparif.fr) en précisant la date, l'heure, le lieu précis, les circonstances climatiques et si possible une photo de l'acte d'application, l'identité de l'applicateur et le nom du produit appliqué (en milieu urbain uniquement, cette enquête ne concernant pas les usages agricoles).

* Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) ; Association des directeurs d'espaces verts publics (Hortis) ; Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT-INSET Montpellier).

MÉTHODE

Cet indicateur est construit à l'échelle de l'Île-de-France. Une phase d'identification et de collecte des données déjà disponibles auprès de porteurs de projets de réduction de l'usage des produits phytosanitaires (PNR, CD, syndicats, associations...) a été engagée dans un premier temps. Dans un second temps, les données concernant l'usage des pesticides par les collectivités ont été obtenues à partir d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des collectivités franciliennes (communes, intercommunalités et départements) et disponible sur le site de Natureparif à travers une interface de saisie en ligne. Les données sont mises à jour annuellement.

SOURCES DES DONNEES CARTOGRAPHIQUES

Site de Natureparif : <http://www.natureparif.fr/zero-pesticide>

Site de l'IGN : <http://www.ign.fr/>

BIBLIOGRAPHIE

Natureparif (2013). Diagnostic de la biodiversité en Île-de-France

Natureparif (2011). 2011 : Biodiversité en Île-de-France, Etat de santé et résilience

IAU-IDF (2013). Mos 2012 : la ville se construit majoritairement en « recyclage »

Blanchoud H., Moreau-Guigon E., Farrugia F., Chevreuil M. and Mouchel J.M. (2007). Contribution by urban and agricultural pesticide uses to water contamination at the scale of the Marne watershed, Science of The Total Environment, 375, 168-179.

Blanchoud H., Farrugia F. & Mouchel J.M. (2004). Pesticide uses and transfers in urbanized catchments. Chemosphere, 55, 905-913.

CGDD (2015). Repères - Chiffres clés de l'environnement Édition 2015

CGDD éd (2015). Études & documents - Les pollutions par les engrais azotes et les produits phytosanitaires: coûts et solutions

Inserm (2013). Pesticides : Effets sur la santé - Une expertise collective de l'Inserm

MEEM - Questions / Réponses sur les pesticides - Eléments Clés / Chiffres-clés

Kolpin D. W., E.M. Thurman, E.A. Lee, M.T. Meyer, E.T. Furlong and S.T. Glassmeyer (2006) Urban contributions of glyphosate and its degradate AMPA to streams in the United States - Science of The Total Environment, 354, 2-3, 191-197